

## Le Mot du Président,

Voilà maintenant plus de quatorze mois que l'article 75 de la Loi du 4 mars 2002 a été voté et les décrets d'application ne sont toujours pas rédigés. La DRASS d'Ile de France a rendu à la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, ses conclusions concernant la représentativité des organisations nationales des ostéopathes. Nous avons eu confirmation que durant cette période, le Ministère a consulté des organisations professionnelles qui, pour des raisons qui leurs sont propres, n'ont pas participées à cette enquête. Il semblerait que celles-ci aient su convaincre les conseillers de M. Mattei, qui lui recommanderaient la mise en place d'une profession à deux niveaux. Cette éventualité, bien que techniquement très problématique à mettre en place, doit être envisagée avec sérieux et détermination.

Ce type d'organisation pour notre profession n'est pas acceptable. Soyez assurés que le Conseil National reste très vigilant et a décidé de le faire savoir aux pouvoirs publics.

Toutefois, le Registre des Ostéopathes de France n'est pas un Syndicat et ne prétend pas se substituer à aucun d'entre eux. Son rôle est de proposer un éclairage et des garanties qui permettent d'assurer la sécurité du patient.

Dans ce but, nous avons impulsé la création d'un *conseil pluridisciplinaire* pour l'encadrement du risque lié à l'exercice de l'ostéopathie et de la chiropractique. La loi du 4 mars 2002 a clairement réaffirmé les droits des personnes en matière de santé, notamment en ce qui concerne leur information pour qu'elles puissent donner leur consentement éclairé. Pour répondre à ces exigences nouvelles, le Registre des Ostéopathes de France doit élaborer des références opposables dans les différents domaines sensibles.

Le premier thème abordé par le Conseil Pluridisciplinaire portera sur la iatrogénie des risques liés aux manipulations cervicales et permettra d'émettre des règles de bonne conduite en présence d'un patient souffrant d'une cervicalgie. Le choix de ce sujet peut sembler réduire notre art à une simple approche symptomatique. Il a été retenu car il est encore, en dépit des arguments qui ont été transmis par des DO MROF depuis plusieurs années, un sujet qui revient régulièrement sur le devant de la scène.

Pour nous aider dans notre tâche, de nombreux acteurs concernés par ce sujet ont répondu à notre invitation : des ostéopathes, des chiropracticiens, des professeurs de médecine, des juristes, des représentants des assurances et bien sur des représentants de patients (voir plus de détails sur le site du ROF). Leur éclairage nous permettra de rédiger des conclusions étayées

et de fournir des références en matière de formation professionnelle et de responsabilité juridique. Nous devons pouvoir garantir une parfaite lisibilité de la profession, du premier jour des études jusqu'aux formations continues.

Il est temps de réaffirmer ce que nous désirons pour la profession. Les conclusions du conseil pluridisciplinaire feront l'objet d'une communication destinée aux pouvoirs publics et aux médias. Il semble également nécessaire de rappeler aux élus de la nation, le travail qui a été fait par les DO MROF, et leur rôle lors de la rédaction de l'article 75, de manière à ce que les personnes en charge du dossier actuellement, fassent appliquer la loi au plus près de nos aspirations. Cette loi a été votée par la Commission Paritaire Mixte.

L'actuelle majorité a imposé des règles qui répondaient à ses yeux, à un meilleur encadrement. Lors de la deuxième lecture, M. Mattei n'a pas appelé à voter contre.

Nous devons placer l'actuelle majorité devant ses responsabilités car si elle renonçait à ses engagements, elle serait responsable des éventuels accidents dus au choix d'un encadrement, certes largement consensuel, mais inadapté à notre profession.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rof-set n°3

**Pascal JAVERLIAT**

## Réunion avec les Registres Etrangers

Le 3 avril 2003, le ROF a organisé une réunion avec les registres européens. Cette réunion avait été programmée, au départ par l'ancien Bureau. L'ordre du jour et les registres invités sont donc restés les mêmes, à l'exception de la Norvège qui n'était pas conviée au départ et qu'il nous a semblé bon d'inviter, car dans ce pays l'ostéopathie est en voie de reconnaissance. Etaient donc invités, le registre anglais (GOsC), le registre italien (ROI), le Registre allemand (ROD) et l'association ostéopathique de Norvège (NOA). Etaient excusés la NOA, pour cause de réunion politique ce même jour, et le ROI.

La réunion s'est déroulée à Orly, avec :

- le GOsC : Sarah Eldred, Sarah Wallace
- le ROD : Barbara Engerer, Guggi Schneider-Muntau, Philippe Druelle (non invité)
- et le ROF : Pascal Javerliat, Laurent Le Solleu, Juliette Canet.

Durant cette journée, les sujets suivants ont été abordés :

✓ La situation de l'ostéopathie dans chaque pays afin d'en dégager les points de convergence.

✓ Les actions, menées dans les pays, les actions communes à envisager, et le débat de l'ostéopathie médicale. Comment éviter cette différenciation et assurer la sécurité du patient ?

Un compte rendu total de la journée a été écrit, il a été envoyé aux différents registres pour vérification et signature pour accord, et sera disponible sur le site internet très bientôt.

Voilà pour une actualité internationale, chargée en ce début d'année, nous vous tiendrons au courant de son évolution au cours des mois à venir.

Pour plus de détails, consultez le site du ROF.

**Juliette CANET**



## Brèves du secrétariat ...

Lors de l'AG du 18 octobre 2003, parmi les différents votes qui vous seront proposés, vous aurez à élire vos nouveaux administrateurs :

Les mandats actuels ont été attribués de la manière suivante :

✓ **Ont été élus pour un an :**

Pascal Javerliat  
Juliette Canet de Crozals  
Alain Bensoussan

✓ **Ont été élus pour deux ans :**

Laurent Le Solleu  
Jean-Paul Orliac

✓ **A été élu pour trois ans :**

Philippe Bolet

L'article 12.1 de nos statuts précise que l'association est dirigée et administrée par un Conseil National

comprenant neuf membres élus pour trois ans.

**Pour être éligible, il faut :**

- être membre actif depuis au moins trois ans,
- être à jour de ses cotisations,
- ne pas être administrateur d'un Conseil d'Administration ou d'un organe délibérant d'une association ou d'un syndicat regroupant des ostéopathes ou responsable administratif ou actionnaire d'un établissement de formation agréée en ostéopathie.

L'acte de candidature doit parvenir au secrétariat du ROF par courrier recommandé avec avis de réception 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire soit avant le 18 septembre 2003.

Dix nouveaux postulants viennent d'être cooptés par le Conseil National le 14 mai 2003.

Ces nouveaux membres actifs portent à **893** le nombre d'adhérents au ROF.

Jean-Paul ORLIAC

### ... A noter ...

Les dernières cooptations pour l'année 2002-2003 se feront lors du Conseil National du **26 juin 2003**, pour paraître sur les listes d'émargement et ainsi avoir le droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2003.

## ... Le ROF rassemble ...

Après six mois d'actions au sein de ce nouveau bureau, je souhaiterais vous informer de l'évolution des deux dossiers que j'ai en charge : enseignement et politique.

**sur le plan de l'enseignement :**

En mars 2003, le ROF a organisé des réunions de travail avec nos différents partenaires pour analyser la situation en matière d'enseignement.

Nous avons reçu la Collégiale académique, le groupe ISO/ ACE, le cabinet Adecq conseil qui a réalisé notre Référentiel ainsi que le président de la Commission d'accréditation.

Suite à ces rencontres, nous avons élaboré une stratégie définie dans la lettre du ROF du 28 mars 2003 « A tous les DO MROF » pour débloquer cette situation et sortir de l'impasse.

A la même époque, un interlocuteur au niveau de la DGS m'a formulé deux questions essentielles :

**Avec vos statuts, êtes vous sûr de la qualité de formation et d'exercice de vos adhérents ?**

**Pouvez-vous éviter toutes les dérives de votre profession ?**

Actuellement, le ROF ne peut pas répondre à ces questions, car il n'a pas les moyens de contrôler la valeur de la formation des étudiants en ostéopathie.

Son seul moyen est d'activer le processus de finalisation du Référentiel et de ses annexes pour mettre en place des audits.

Malgré la division actuelle régnant au sein du pôle formation, nous nous devons de réagir pour trouver un consensus applicable pour tous les établissements revendiquant les normes du Référentiel Professionnel Ostéopathe.

Le ROF a mis en place une Commission de Concertation composée d'un membre du CN du ROF, de l'AO, de la CA, du SNEO et un du SFDO. Ce groupe de concertation a pour but de :

- ✓ Terminer le cahier des charges formation de la profession d'ostéopathe.
- ✓ Valider des annexes indispensables pour la rédaction de notre futur règlement intérieur qui vous sera proposé au vote en assemblée générale.
- ✓ Valider des décisions pour le fonctionnement de la commission nationale d'évaluation des professionnels dont le but est d'évaluer les compétences pédagogiques et professionnelles des postulants qui ne peuvent être directement acceptés au ROF (non DO d'un établissement accrédité ou en cours d'accréditation)

Ces objectifs devront être atteints pour le 14 juillet 2003, (10 réunions maximum). Il faut qu'à la rentrée prochaine, les établissements d'enseignement connaissent le cadre dans lequel se fera leur accréditation.

Il est impératif que l'ensemble des structures d'enseignement se soumette à une procédure d'audit à partir d'un cahier des charges défini

par notre profession. Selon le référentiel ces audits devront être réalisés avant le **10 janvier 2004**.

*Pour garantir la sécurité due au patient, le ROF doit être sûr de la qualité de la formation des futurs ostéopathes.*

**Sur le plan politique :**

J'ai pu obtenir le 17 mai, un rendez-vous avec le Ministre de la Fonction Publique M. DELEVOYE et pour marquer notre engagement au sein de la plateforme d'objectifs (ROF, Ostéo de France, SFDO) Ph. Sterlingot Président du SFDO m'accompagnait. Nous souhaitons que Monsieur le Ministre soit notre interlocuteur auprès de M. Mattei pour attirer son attention sur la nécessité de régler rapidement notre profession, et afficher notre détermination à exercer une profession de santé indépendante, consultant de premier rang, fait établi depuis 40 ans. Nous avons exposé l'organisation de notre profession et démontré que nous avons des réponses à proposer au Ministère de la santé pour répondre aux cinq volets soulevés par la loi :

✓ La formation : le référentiel apporte une réponse incontournable. Les audits valident son application au sein des établissements, la traçabilité du cursus de l'étudiant (5000 h, 3<sup>e</sup> cycle universitaire) existe.

✓ La création d'une Commission Nationale d'Evaluation des Profes-



sionnels, nous permettra rapidement de répondre au texte de la Loi « pour les praticiens en exercice, à la date d'application de la présente loi, peuvent se voir reconnaître le titre d'ostéopathe s'ils satisfont à des conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogue à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa » « ainsi que pour les titulaires des diplômes délivrés à l'étranger ... Dans cette commission nous avons prévu un représentant des pouvoirs publics

✓ La formation continue : la CADF et le SFDO élaborent un outil utilisable pour la profession

✓ La liste des actes, nous lui signalons que nous sommes prêts à travailler avec l'ANAES sur ce sujet. Le ministre connaît notre dossier et semble intéressé nous lui exprimons que le gouvernement doit faire le bon choix pour la sécurité due aux patients et notre souhait est d'élever la profession vers le haut toujours

plus haut, comme l'a exprimé M. Mattei lors de la présentation de son projet de loi sur la santé publique « il faut hisser notre système de formation au plus haut niveau ».

Après, nous avoir écouté M. DELEVOYE souligne le nombre trop important d'associations s'estimant représentatives de l'ostéopathie (plus de 20 dossiers déposés lors de l'enquête par la DRASS), selon les termes du ministre « cette multitude d'associations est une prime à l'immobilité plus qu'une prime à la réglementation, vos divisions engendrent cet immobilisme ».

En conclusion de cet entretien nous devons vous informer que sans unité de la profession, nous n'avancerons pas et nous n'obtiendrons pas cette profession de santé indépendante. Nous devons être conscient de l'enjeu actuel et devons dépasser nos différences. L'Etat choisira peut être notre voie si nous lui démontrons que nous pouvons être unis sur un projet qui rassemble les

différents courants. Nous devons nous mobiliser rapidement et efficacement, c'est le moment.

Sachez, que les administrateurs que vous avez élu sont conscients de l'enjeu et œuvrent dans ce sens. Le ROF, avec ses partenaires doit rassembler, réunir pour que notre façon d'aborder la souffrance de nos contemporains soit reconnue, réglementée et développée. Seul l'intérêt du patient compte trop de malades dans les hôpitaux, à domicile souffrent alors que l'ostéopathe pourrait les aider. C'est ce message qui est important et c'est lui qui doit porter notre élan de cohésion professionnelle.

Le ROF est le dénominateur commun de la profession ostéopathe, il revendique ce rôle et le tiendra en essayant d'aplanir les différences souvent liées à une méconnaissance de l'autre.

**Philippe BOLET**

## World Osteopathic Health Organisation (WOHO)

Le 21 mars dernier, se tenait à Ottawa Canada, la réunion annuelle de l'Académie d'Ostéopathie Américaine. En marge de ce congrès, s'est déroulé le second Forum International d'ostéopathie. Le ROF avait été invité à participer à cet événement. Pascal Javerliat et Juliette Canet, étaient les deux représentants pour le ROF.

La mise en place de ce Forum International fait suite à un désir de définir une base commune, tant sur le plan de la recherche, que de l'enseignement, de la pratique et du glossaire, pour une seule et même Ostéopathie à travers le Monde.

Le 28 et 29 septembre 2002 avait eu lieu au Portugal, le premier forum international, afin de poser les bases de cette organisation. 14 pays étaient alors présents. Entre ces deux forums, un sous comité consultatif de 5 personnes, Simon Fielding, Renzo Molinari, Jane Carrero, Yashi Irastuka, et Michael Mulholland, a commencé à

structurer cette organisation. Lors du Forum d'Ottawa, ils ont présenté leur travail.

Le nom retenu pour cette Organisation est : **World Osteopathic Health Organisation (WOHO)**.

Pour des raisons fiscales, et de facilité liées à la loi existante, le siège social de cette organisation se trouve en Angleterre. C'est une organisation de charité à but non lucratif. Une première ébauche de statuts de 3 pages nous a été remise, et le reste (12 environs) doit nous parvenir bientôt. Il faudra maintenant avoir recours à des avocats pour finaliser ces statuts. Même si le siège de cette organisation se trouve en Angleterre, cela ne correspond qu'à une adresse. En effet chaque année, les réunions se tiendront dans différents pays. De plus, pour le moment, l'adhésion à cette organisation se fera uniquement en tant qu'individu et non pas en tant qu'association ou

groupement, pour éviter les lobbying des pays trop représentés par de nombreuses et puissantes associations.

Trois comités étaient déjà au travail à Ottawa :

- **Le comité du glossaire**, afin de mettre au point un dictionnaire ostéopathique mondial.
- **Le comité de recherche** pour centraliser les recherches et mettre en place un site Internet avec tous les projets actuels de recherche.
- **Le comité d'éducation** : pour mettre au point des standards minimums d'enseignement.

Un comité nominatif a été élu à Ottawa, afin de centraliser toutes les demandes individuelles de nomination pour les futures élections qui auront lieu à Colorado Springs, USA, en mars 2004.

**Juliette CANET**

## Vers l'élection du Délégué(e) Régional(e)

En octobre 2003, lors de notre Assemblée Générale, le Conseil National soumettra à votre approbation un projet de règlement intérieur adapté aux statuts votés le 28 juin 2002.

Parmi les différents articles qui vous seront proposés, l'un concernera les délégués régionaux. Actuellement, le

délégué régional est nommé par le Conseil National.

Un des buts essentiels du délégué régional est de favoriser la communication entre le Conseil National et les adhérents.

Communication dans les 2 sens :

**Vous informer**, vous tenir au courant de la politique générale du Conseil National du ROF, partager l'actualité concernant la profession est une nécessité que le Conseil National ne peut assumer en s'adressant à vous de manière individuelle.

**Etre à l'écoute** des adhérents, de la diversité des régions, répondre à vos questions, faire la récolte de vos idées, de vos aspirations, favoriser le débat et partager vos inquiétudes.

Dans un souci de favoriser la démocratie et la communication, les membres du bureau ont souhaité que les adhérents puissent choisir leur Délégué Régional.

Le meilleur moyen pour vous permettre de faire ce choix est de vous proposer une élection de ces Délégués Régionaux. Nous pensons que l'élection du Délégué Régional par les adhérents lui donnera une légitimité et renforcera son rôle.

Nombreux parmi vous ont manifesté ce souhait avant l'Assemblée Générale du 19 octobre 2002.

Sachez que ce sera chose possible après l'adoption du nouveau Règlement Intérieur.

Le protocole vous sera communiqué dans un prochain ROFSET avec les dates retenues mais d'ores et déjà, le Conseil National vous informe que le mode de scrutin retenu est celui du vote par correspondance.

Un appel à candidature vous sera proposé afin que chacun puisse librement se présenter à ce poste.

Nous envisageons que ces élections pourraient avoir lieu courant

novembre 2003 de façon à rendre opérationnel les Délégués Régionaux pour le début de 2004.

En marge de cette information importante, le Conseil National a décidé à l'unanimité de faire parvenir à chaque Délégué Régional un procès-verbal des réunions du Conseil National.

La démocratie se renforce, les échanges et le débat aussi, ces choix ne rendent que plus vivante notre association.

**Jean-Paul ORLIAC**

## ... Chers Confrères, chers Amis,...

Notre équipe a commencé la refonte de notre règlement intérieur qui est actuellement complètement inadapté à nos statuts ainsi qu'au changement législatif intervenu en mars 2002.

L'article 2 en particulier concernant l'inscription au ROF est particulièrement délicat à mettre en place car il doit aller dans le sens de la loi sans qu'on ait encore tous ses détails attendus dans les décrets.

D'autres doivent être créés afin d'améliorer le fonctionnement de certains outils ; je pense à la mise en place d'élections de délégués régionaux comme vous en parle Jean-Paul, de membres de la commission d'accréditation ou de la commission nationale d'évaluation professionnelle. Le comité d'éthique et de déontologie actuellement indéfinissable va aussi pouvoir voir le jour grâce à ce nouveau règlement intérieur.

Nous sommes assisté d'un juriste et comptons terminer ce travail avant fin Juillet.

J'avais choisi le département Audit et référentiel en plus de celui éthique et déontologie connaissant grâce à mon expérience d'enseignant les rouages des établissements, les besoins des étudiants ainsi que les attentes de notre profession en terme de sécurité du patient. Devant l'ambiance électrique des discussions à venir avec les groupes d'établissement pour la finalisation du référentiel, un vote au sein de notre conseil national a donné lieu au choix de Philippe Bolet comme représentant du registre sur ce dossier.

Je continue à travailler sur les dossiers d'éthique et de déontologie.

**Alain BENSOUSSAN**

## Trésorerie

Il me semble opportun, au terme du premier semestre de notre exercice, de vous adresser un « tableau de bord » de la situation financière du ROF.

Vous constaterez, dans le tableau ci-dessous, que nos finances sont plutôt saines et qu'elles vont nous permettre de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. A savoir :

- ✓ Le déménagement de notre secrétariat. Nos locaux actuels deviennent trop exigus et inadaptés aux contraintes de personnel et de stockage de notre association.
- ✓ L'emploi à mi-temps d'une assistante supplémentaire.

Le Conseil National, lors de sa dernière séance, a pris la décision de modifier les modalités financières pour l'adhésion au ROF des nouveaux membres.

En effet, la principale difficulté résidait sur le fait que les adhérents cooptés en juin réglait une pleine cotisation pour seulement 4 mois d'adhésion.

Cette situation devenant intolérable, il nous a semblé judicieux d'établir un système plus souple ne laissant pas à la porte de nouveaux adhérents.

Il a donc été décidé que les nouveaux adhérents paieront au *pro rata temporis* de l'exercice en cours (je rappelle que notre exercice va du 1er septembre au 30 août), qu'une réduction de 50% sera accordée aux postulants pendant les 24 mois qui suivent l'obtention de leur DO.

Le ROF se doit d'être accessible à tout ceux qui en ont les critères et les qualités. Cette nouvelle disposition est d'ores et déjà mise en application.

**Laurent LE SOLLEU**

| Budget prévisionnel  | 400 000,00 € |             |  |
|--|--------------|-------------|--|
| Dans nos caisses au 15 mai   | 290 000,00 € |             |  |
| Postes de dépenses supplémentaires votées en AG de déc. 2002         | PREVU        | REALISE     |  |
| Consultants externes   | 30 000,00 €  | 14 187,00 € |  |
| Relations internationales  | 15 000,00 €  | 7 565,00 €  |  |
| Indemnisation des administrateurs du ROF                             | 25 000,00 €  | 12 790,00 € |  |
| Indemnisation des frais de déplacement des délégués régionaux du ROF | 10 000,00 €  | 0,00 €      |  |

